

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE
CENTRE MILITAIRE DE L'INGÉNIERIE ET DE
DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES**

MISE EN DEMEURE N°01

Le bureau d'étude « **TOUAT DJAOUIDA** », sis au N° 95, route neuve, BOUZAREAH/ALGER, titulaire de la convention n° 85/2023 du 30/10/2023, portant sur « Etude des composantes d'un plan directeur complémentaire d'une école à TAMENFOUST /1°RM » est mis en demeure, à cause du :

- non - dépôt de la caution de bonne exécution dans les délais réglementaires.

Ce bureau d'études est sommé de déposer la caution de bonne exécution dans un délai de huit (08) jours à partir de la parution de la présente mise en demeure, faute de quoi, le service contractant prononce la résiliation de la convention, unilatéralement et aux torts exclusifs du cocontractant.